

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vienne

Arrondissement de MONTMORILLON

Canton de COUHÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE COUHÉ

L'an deux mil douze, le 28 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du conseil, sur la convocation du 20 février 2012 sous la présidence de Monsieur André Sénécheau.

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
23	19	19

Date de la convocation
Le 20 février 2012

Etaient présents : ARNAULT Richard, BEGUIER Vincent, BELLIN Philippe, BOCHU Dominique, BOURCHENIN Michel, CHEMINET Marie-Claude, CLEMENT Jean-Paul, DESCHAMPS Jacques, GABORIT Bernard, GUILBAULT Pierre, LATU Roland, MELLIER Sophie, MOUSSERION Martine, PENINON Joël, RENGEARD Jean-François, SAUVAITRE Guy, SENECHAU André, TERRANOVA Jean-Luc, VANNERON Michel.

Etaient excusés : PORCHET Bernard, ROUSSEAU Gilbert.

Etaient absents : PEGUIN Laurent, PENY Marcel.

Secrétaire : MELLIER Sophie.

Compte rendu
du Conseil communautaire
du 28 février 2012

2012/02/28/001 - EHPAD DE COUHÉ – ACQUISITION D’UN LOGICIEL DE SOINS	3
2012/02/28/002 – EHPAD DE COUHÉ – FLPA DE CHAUNAY - ACQUISITION DE LOGICIEL DE PLANNING	3
2012/02/28/003 – VENTE ENTREPOT CENTRE ROUTIER DES MINIERES DES PAYRE AU PROFIT DE L’ENTREPRISE LAHAYE	4

Le bilan effectué par l’ARS dans le cadre du renouvellement de la convention tripartite s’appuie notamment sur l’état de santé des résidents, mais aussi le projet de vie individualisé. La récente évaluation PATHOS a démontré l’insuffisance des données gérées par le logiciel actuel.

En lien avec d’autres établissements, le médecin coordonnateur et l’équipe soignante, une recherche a été effectuée. Le nouveau logiciel « net soins » de la Sté Teranga Software© apportera de nouvelles fonctionnalités :

- Une saisie des transmissions par « scanette » depuis la chambre, donc sans attendre la fin de journée, éliminant par là les risques d’oubli ;
- Une vision claire dématérialisée des plans de soins pour les infirmières ;
- Un logiciel et des données hébergées par le fournisseur avec toutes les garanties de confidentialité (agrément du Ministère de la Santé) ;
- Un accès distant pour les médecins libéraux et le pharmacien.

Son coût se décompose de la façon suivante, en hors taxes :

- Licence logiciel (remise 50%) : 1 700 €
- Maintenance et hébergement : 1 190 € / an, au lieu de 2 400 € actuels
- Formation initiale : 4 475 €
- Installation, paramétrage : 1 440 €
- Matériels : 2 680 €

Pour un total de 11 485 € hors taxes soit 12 858,96 € toutes taxes comprises.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l’unanimité :

- Accepte la proposition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Un établissement fonctionnant 24/24h a une gestion de planning assez lourde. Or, cette fonctionnalité avait été confiée au logiciel de soins, dont ce n’est pas le cœur de métier, et qui souffre de nombreuses imperfections. Il s’en est rapidement suivi une gestion sous forme de papier extrêmement lourde et génératrice de nombreuses erreurs.

Ce problème étant commun à plusieurs établissements du Sud Vienne, les directions se sont fait présenter plusieurs produits, et l’un d’eux fait l’unanimité des professionnels, à savoir le logiciel « Plan expert » de la Sté GéoCom Software.

De plus, ce logiciel permettra aux agents de visualiser leur propre planning.

En € hors taxes	EHPAD de Couhé	FLPA de Chaunay
Licence	1 710,00 €	855,00 €
Paramétrage	375,00 €	offert
Formation	1 500,00 €	Agent commun avec Ehpap
Total toutes taxes comprises	3 920,16 €	1 022,58 €
Maintenance	360,00 €	216,00 €

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l’unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- ✓ En application des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 du CGCT, relatifs à la gestion des biens et les opérations immobilières ;
- ✓ Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente ;
- ✓ Considérant l'ensemble immobilier dénommé « Entrepôt » sis au centre routier propriété de la communauté de Communes de la Région de Couhé, parcelles cadastrées « lieu dit plaine de la route » N° 479- 495- 496- 497- 550 et 549 laissé vacant suite au déménagement de la société EPALIA,
- ✓ Considérant l'avis de l'autorité compétente de l'Etat du 11 Janvier 2012 estimant la valeur vénale dudit bien à 1 150 000 euros,
- ✓ Considérant la proposition de rachat de l'immeuble par la société LAHAYE,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles et motive cette vente pour consolider l'activité logistique de cette entreprise dans le secteur en lui conférant ce bâtiment adapté et opérationnel.

Il est stipulé que cette vente est assortie de travaux de remise aux normes et en état à la charge de la Communauté de Communes. Ils se portent principalement sur la clôture périphérique devant fermer le site ainsi que la mise en service des portes sectionales en haut de quai.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- décide la cession de la propriété immobilière sus nommée moyennant la somme de 1 020 000 euros Hors Taxes, dans le respect des règles du droit et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,
- autorise le Président à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,